Solidaires Finances Publiques 62 Section Pas-de-Calais

Compte Rendu du CSAL
Du 22 février 2024

Comité Social d'Administration local

Ordre du jour :

1 – Approbation du PV du CSAL du 19 janvier 2024 (sous réserve) ;
2 – Programmation des travaux du CSAL pour l'année 2024 (pour information) ;
3 – Le SIP de demain – point suite au séminaire du 20 juin 2023 (pour information) ;
4 – Réflexion sur l'organisation des PCRP (pour information) ;
5 – Bilan de la mise en place du NRP (pour information) ;
6 – Bilan 2023 de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion sur la base des décisions individuelles (pour information) ;
7 – Présentation du plan départemental de transition environnementale (pour information).

L'approbation du PV du CSAL du 19 janvier 2024 est reportée. Celui-ci est en cours de visa.
Il n'y aura plus de PV des prochaines instances, conformément au Règlement Intérieur du CSAL.
Seul un compte rendu, qui ne reprendra pas l'intégralité des débats, sera établi.
M. Girault explique le fait qu'il n'y ait aucun point soumis au vote au cours de cette instance par la volonté de transmettre l'information sur des orientations en amont de la présentation de projets finalisés.

Programmation des travaux du CSAL pour l'année 2024 (pour information)

L'article 47 du décret n°2020-1427 prévoit que le comité débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux. Ces dispositions sont reprises à l'article 8 du règlement intérieur adopté le 2 février 2024.

Cf tableau présentant le projet d'organisation des instances en pièce jointe.

Le projet d'ordres du jour des instances 2024 présente peu de points pour avis :
- en juin et novembre 2024 : proposition d'utilisation des crédits locaux 2024,
- en novembre 2024 : DUERP PAP 2024.

Lors de groupes de travail en février, et d'une FS le 26 mars, des propositions d'utilisation des crédits locaux auront déjà été présentées, sans que nous puissions donner notre avis formel, celui-ci n'est demandé qu'en juin puis en novembre pour l'utilisation du solde.
Évidemment nous donnons notre avis oralement lors des groupes de travail et de la FS, mais le décideur final est le président de la FS, le DDFiP.
Un avis formalisé doit être publié, tout comme la réponse apportée dans les 2 mois de la

présentation de l'avis écrit en instance. Autant dire que si nous apportons des objections constructives et présentons des propositions en juin, la réponse interviendra en août, et nos éventuelles propositions passeront à la trappe, faute de temps pour les mettre en œuvre sur les crédits de l'année en cours.
Que dire de l'avis sur le Plan Annuel de Prévention que nous pourrons présenter en novembre ? Aucune chance de voir nos propositions trouver un écho favorable en 2024.
La Direction nous répond qu'il s'agit d'un calendrier national et qu'il est impossible de ne pas le suivre puisqu'il suit les exigences de l'applicatif.
Si on pouvait au moins espérer que notre avis et nos propositions soient pris en compte pour l'élaboration du Plan Annuel de Prévention de l'année suivante, il y aurait déjà un progrès, mais il y a peu de chances que ça soit le cas et le DDFiP n'en prend pas l'engagement.
Le bilan sur l'égalité professionnelle femmes hommes, que nous demandons depuis pas mal de temps, sera présenté en novembre.
Pour avoir regardé d'un peu plus près la proportion femmes hommes des promotions, nous avons pu constater qu'il y a encore bien du chemin à faire en la matière.
Au niveau départemental, une parité existe à peu près en ce qui concerne la liste d'aptitude de C en B. Sur les 3 promu·es de B en A, 2 sont des hommes.
Pas mieux au niveau national et en ce qui concerne les promotions vers les grades A+, c'est encore pire.
En comparant cette fameuse parité affichée avec la proportion de femmes et d'hommes au sein de notre administration, le bilan de l'égalité professionnelle femmes hommes est désastreux.
Solidaires Finances Publiques signale qu'une présentation de la campagne IR lors du CSAL du 28 mai n'est pas pertinente. La direction assure qu'un groupe de travail sera organisée avant la campagne IR.
Solidaires Finances Publiques regrette que le dialogue social tel qu'il est programmé ne laisse aucune place au véritable dialogue. Si on voulait nous montrer à quel point notre hiérarchie n'en a rien à faire de notre avis et de nos propositions, on ne s'y prendrait pas autrement.
La présentation de tous ces bilans ressemble plus à un satisfecit de notre hiérarchie qu'à une réelle volonté de les utiliser pour améliorer les prochaines campagnes, que celles-ci concernent les évaluations, les promotions, l'égalité ou l'hygiène, la sécurité et les conditions de vie au travail.

Le SIP de demain – point suite au séminaire du 20 juin 2023 (pour information)

Par une note du 16 mai 2023, le Directeur général a arrêté plusieurs orientations à mettre en œuvre portant sur l'organisation interne des SIP afin de tenir compte des réformes fiscales intervenues au cours des dernières années, comme de l'émergence de nouvelles priorités à prendre en compte.
Les nouvelles orientations définies conduisent d'une part à recentrer les SIP sur leur cœur de métier, à savoir l'accueil généraliste et multi-canal (guichet, téléphone, courriel, courrier) des usager·ères particuliers, d'autre part à consolider leurs missions essentielles de gestion portant sur la qualité des fichiers et des données source, l'accompagnement des contribuables notamment les plus éloigné·es des démarches dématérialisées, la lutte contre les erreurs et la fraude déclarative, les contrôles de régularisation.
Les SIP conservent leurs missions historiques concernant la tenue de la comptabilité, le

traitement des demandes contentieuses et gracieuses et le recouvrement. Le CSP d'initiative relève de la compétence des PNCD pour le plus simple et des PCRP, pour le plus complexe.
La note préconise de décloisonner les missions d'assiette et de recouvrement et de favoriser davantage la polyvalence des compétences des agent·es et la logique de l'interlocuteur fiscal unique.
Il n'y a pas de modèle type d'organisation des SIP défini par la DG. Afin de tenir compte du contexte local, les directions ont la possibilité d'adapter ces principes et orientations.
En ce qui concerne la DDFiP62, il n'y aura pas de schéma unique d'organisation unique pour les SIP du département mais une démarche qui permette une évolution vers une organisation cible avec l'accueil de l'usager·ère cœur de métier du SIP et affaire de tou·tes, la réaffirmation de la mission essentielle des SIP en matière de tenue et de qualité des fichiers comme de prévention et de lutte contre la fraude, l'effectivité de la désectorisation des travaux et du décloisonnement des compétences pour aller vers davantage de poly-compétences.
Une offre de formation adaptée sera proposée aux agent·es dont les missions évolueront ou qui souhaitent acquérir une compétence s'inscrivant dans une technicité particulière dont il·elles pourraient être les référent·es.
S'agissant de l'accueil, l'ambition départementale est que les évolutions attendues soient opérationnelles dès la prochaine campagne déclarative.
Les premières pistes de réflexion sur les orientations SIP 2024 ont été présentées lors de la réunion collective DPG des SIP le 1er février 2024. Plusieurs groupes de travail entre agent·es, adjoint·es, chef·fes de service et direction seront mis en place à compter de mars 2024.
Les pistes de réflexion :
- Assurer l'accueil multi-canal des usager·ères particuliers,
- Mettre en place une organisation décloisonnée et fluide avec les autres services en charge des particuliers,
- Recentrer les tâches de gestion sur le cœur de métier du SIP et le développement de l'accompagnement des usager·ères,
- Revisiter l'animation et le pilotage des services.

Pour Solidaires Finances Publiques, préconiser de décloisonner les missions d'assiette et de recouvrement et de favoriser la poly-compétence des agent·es et l'interlocuteur fiscal unique ressemble à s'y méprendre aux ambitions de la fusion DGI-DGCP, en 2008, on parlait à l'époque de compétences croisées.
La Direction nous assure que la poly-compétence ne veut pas dire qu'il faut savoir répondre à tout. L'accueil doit consister à prendre en charge la question et à la transférer si on n'est pas en capacité d'y répondre.
Un nombre d'agent·es inférieur à 20 est considéré comme une taille critique pour les structures. Des transferts de charges devront être opérés entre les SIP. Actuellement la Direction n'a pris aucune décision en la matière. Elle rappelle que l'organisation dépend du·de la responsable du service et qu'il·elle doit assurer l'accueil en fonction de l'effectif disponible.
Solidaires Finances Publiques rappelle qu'actuellement seul·es 4 EDR peuvent renforcer les SIP, des suppressions vont de nouveau impacter l'équipe EDR. La taille critique de certains SIP est le résultat d'une politique de suppressions décidée en haut lieu. Le SIP de demain tel qu'il est envisagé d'après la restitution des ateliers demandera des actions de formations qui devront être anticipées, et, pour l'instant, les réflexions sur le SIP de demain n'ont qu'un

effet : inquiéter les agent·es des SIP, d'autant plus s'il·elles sont affecté·es dans des structures dont la taille est considérée comme critique.

Réflexion sur l'organisation des PCRP (pour information)

La réflexion sur la pertinence de l'organisation des PCRP au niveau départemental et sur les méthodes de travail des services découle de l'audit des PCRP effectué en avril 2022 par la Mission départementale Risques et Audit (MDRA).
D'après les résultats de l'audit, l'organisation actuelle mise en place au 1er janvier 2017 et la répartition du territoire entre les trois PCRP n'assurent pas une bonne homogénéité dans
la couverture du tissu économique du département en raison du calibrage et de la répartition des effectifs ainsi que de fortes disparités en terme de polyvalence.
Deux groupes de travail conduiront des réflexions sur l'organisation territoriale des PCRP et le métier des PCRP, les méthodes de travail et la formation. Les chef·fes de service, des cadres et des agent·es expérimenté·es des PCRP seront invité·es à participer à chacun de ces groupes de travail.
La réflexion sur l'organisation des PCRP portera sur sa pertinence, tant sur la répartition des compétences territoriales que sur les lieux d'implantation des services.
La réflexion sur le métier se fera sur l'harmonisation des méthodes de travail, sur la création de référent·es sur des sujets complexes à définir (titres non cotés, comptes à l'étranger, pacte Dutreil…) et sur le développement de la mutualisation des échanges et des soutiens entre les PCRP.
Le groupe de travail pourra s'interroger également sur l'amélioration des liaisons entre le PCRP et son environnement (SIP, SPFE, PCE…).
En vue d'anticiper les prochains départs d'agent·es expérimenté·es, le groupe de travail réfléchira également au développement de la polyvalence des agent·es, au renforcement du dispositif de formation et la mise en place d'un dispositif de tutorat.
La conclusion des travaux du groupe de travail est prévue pour la mi-avril 2024.
Solidaires Finances Publiques s'étonne de l'absence de présentation de l'audit cité lors de cette instance. La direction met en avant des disparités, une nécessité de réorganisation, et souligne le nombre de structures (3 PCRP et 2 antennes), mais ne fournit aucune statistique à l'appui de son argumentation.
Nous rappelons que cette organisation atypique, en raison de la création des PCRP antérieurement à leur mise en place au niveau national, avait été maintenue lors de précédentes réorganisations en raison des bons résultats des services.
La Direction nous assure que si le bilan des groupes de travail est que les PCRP fonctionnent et qu'il est préférable de ne pas modifier leur organisation, il n'y aura pas de réorganisation.
Vous y croyez ? Et bien, pas nous….

Bilan de la mise en place du NRP (pour information)

Pour rappel : les opérations NRP ont conduit à :

Réorganisation des services de Publicité Foncière et enregistrement :

Courant 2020 :

- Création du SPF-E d'Arras par la fusion des SPF-E d'Arras et de St Pol : suppression du SPF de St Pol et transfert des emplois à Arras ;
- Création du SPF-E de Béthune par fusion des SPF-E et SPF de Béthune.

1er janvier 2021 :

- Fusion du SPF-E de Boulogne et du SPF de Montreuil qui devient SPF de Boulogne 2 avec transfert des emplois à Boulogne-sur-Mer.

7 mars 2022 :

- Fusion du SPF-E de Boulogne-sur-Mer 1 et 2 avec le SPF de St Omer et transfert des emplois à Boulogne-sur-Mer.

Transfert et transformation de services de Contrôle Fiscal :

1er janvier 2021 :

- Transfert à Bruay des services de contrôle fiscal de Béthune : BDV, PCE et PCRP ;
- Suppression de l'antenne de Lens du PCRP d'Arras avec transfert des emplois au PCRP d'Arras ;
- Les antennes du PCRP de Béthune à St Omer et Calais sont renommées antennes du PCRP de Bruay-la Buissière ;
- L'antenne du PCE de Béthune à Lens est renommée antenne du PCE de Bruay-La Buissière.

1er septembre 2021 :

- Transformation de la BDV de Calais en antenne de la BDV de Boulogne-sur-Mer ;
- Transformation du PCE de Calais en antenne du PCE de Boulogne-sur-Mer ;
- Suppression de l'antenne de Calais du PCRP de Bruay-La Buissière et transfert des emplois au PCRP de Bruay-La Buissière ;
- Suppression de l'antenne du PCE de Boulogne-sur-Mer à Montreuil-sur-Mer et transfert des emplois au PCE de Boulogne-sur-Mer.

Réorganisation des services de gestion fiscale :

1er janvier 2021 :

- Fusion des SIP de Lens-Nord et Lens-Sud en SIP de Lens ;
- Transfert de la partie entreprise du SIP-E de St Pol-sur-Ternoise au SIE d'Arras et transformation de la partie SIP en antenne du SIP d'Arras à St Pol-sur-Ternoise ;
- Transfert de la partie entreprise du SIP-E de Bruay-La Buissière (devenu SIP de Bruay-La Buissière) au SIE de Béthune ;
- Transfert de la partie entreprise du SIP-E d'Hénin-Beaumont (devenu SIP d'Hénin-Beaumont) au SIE de Lens.

1er janvier 2023 :

- Suppression du SIE de Montreuil-sur-Mer et transformation en antenne du SIE de Boulogne-sur-Mer,
- Suppression du SIE de St Omer et transformation en antenne du SIE de Calais.

Transformation de trésoreries en SGC, suppression de trésoreries et transferts d'activités :

1er janvier 2021 :

- la Trésorerie de Lens Municipale devient SGC de Lens,
- la Trésorerie d'Hénin-Beaumont devient SGC d'Hénin-Beaumont,
- la Trésorerie de Lillers devient SGC de Lillers,
- la Trésorerie de St Venant devient antenne du SGC de Lillers,
- suppression de la Trésorerie de Vimy avec transfert SPL vers les SGC de Lens, d'Arras et d'Hénin-Beaumont et du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Lens,
- suppression de la Trésorerie de Liévin avec transfert d'activités SPL vers le SGC de Lens,
- suppression de la Trésorerie de Bully-les-Mines avec transfert de l'activité SPL vers le SGC de Lens et le recouvrement de l'impôt vers le SIP de Lens,
- suppression de la Trésorerie de Carvin avec transfert de l'activité SPL vers le SGC d'Hénin-Beaumont et du recouvrement de l'impôt vers le SIP d'Hénin-Beaumont,
- suppression de la Trésorerie d'Auchel avec transfert de l'activité SPL vers le SGC de Lillers,
- 4 communes relevant de la Tresorerie d'Hersin-Coupigny rejoignent le périmètre du SGC de Lens,
- Transfert du recouvrement de l'impôt des Trésoreries de Beuvry, Douvrin et Laventie vers le SIP de Béthune,
- Transfert du recouvrement d'Hersin-Coupigny vers le SIP de Bruay-La Buissière.

1er septembre 2021 :

- La Trésorerie de Béthune Municipale devient SGC de Béthune ;
- La Trésorerie de Bruay-La Buissière devient SGC de Bruay-La Buissière ;
- Suppression des Trésoreries de Beuvry, Douvrin et Laventie et transfert des activités SPL vers le SGC de Béthune,
- Suppression de la Trésorerie d'Hersin-Coupigny et transfert d'activités SPL vers le SGC de Bruay-La Buissière ;
- 2 communes relevant de la Trésorerie de St Pol-sur-Ternoise et 1 commune relevant de la Trésorerie d'Heuchin-Pernes rejoignent le périmètre du SGC de Bruay-La Buissière ;
- 6 communes relevant de la Trésorerie d'Avesnes-le-Comte rejoignent le périmètre de la Trésorerie de Bapaume,
- 1 commune relevant de la Trésorerie d'Aubigny-en-Artois rejoint le périmètre de la Trésorerie d'Arras-Municipale,
- 4 communes de la CC Flandres-Lys rejoignent le périmètre de la Trésorerie d'Hazebrouck ;
- déménagement de la Trésorerie Lens Ch dans les locaux de Liévin.

1er janvier 2022 :

- La Trésorerie d'Arras Municipale devient SGC d'Arras,
- La Trésorerie de Bapaume devient SGC de Bapaume,
- La Trésorerie de St Omer devient SGC de St Omer,
- La Trésorerie de Fruges devient SGC de Fruges,
- La Trésorerie de Fauquembergues devient antenne pérenne du SGC de St Omer.
- Suppression de la Trésorerie d'Arras Banlieue et transfert d'activités vers le SGC d'Arras et la Trésorerie d'Avesnes-le-Comte,
- Suppression de la Trésorerie de Vitry-en-Artois et transfert des activités SPL vers le SGC

d'Arras et du recouvrement de l'impôt vers le SIP d'Arras,
- Suppression de la Trésorerie de Marquion et transfert d'activités SPL vers le SGC d'Arras et du recouvrement de l'impôt vers le SIP d'Arras,
- Suppression de la Trésorerie de Lumbres et transfert d'activités SPL vers le SGC de St Omer et du recouvrement de l'impôt vers le SIP de St Omer,
- Suppression de la Trésorerie d'Aire-sur- La Lys et transfert d'activités SPL vers le SGC de St Omer et du recouvrement de l'impôt vers le SIP de St Omer,
- Suppression de la Trésorerie d'Ardres et transfert d'activités SPL vers le SGC de St Omer et Calais Municipale et recouvrement de l'impôt vers le SIP de Calais.
- Transfert de l'activité CH de La Bassée vers la Trésorerie de Lens CH ;
- Transfert du recouvrement de l'impôt :
  - ✗ de Bapaume vers le SIP d'Arras,
  - ✗ de Fruges vers le SIP de Montreuil-sur-Mer,
  - ✗ de Fauquembergues vers le SIP de St Omer,
  - ✗ de Guines et d'Audruicq vers le SIP de Calais,
  - ✗ de Desvres et Marquise vers le SIP de Boulogne-sur-Mer,
  - ✗ d'Avesnes-le-Comte, de Frévent, de Pernes et d'Aubigny-en-Artois vers le SIP d'Arras,
  - ✗ de Campagne-les-Hesdin, de Berck et du Touquet vers le SIP de Montreuil-sur-Mer.

1er septembre 2022 :
- Transformation de la Trésorerie de Montreuil-sur-Mer en SGC de Montreuil-sur-Mer ;
- Suppression des Trésoreries de Campagne-les-Hesdin, de Berck et du Touquet et transfert des activités SPL vers le SGC de Montreuil-sur-Mer,
- Suppression de l'antenne de Fauquembergues et transfert de l'activité au SGC de St Omer.

1er janvier 2023 :
- La Trésorerie de Calais Municipale devient SGC de Calais,
- La Trésorerie de Boulogne-sur-Mer devient SGC de Boulogne-sur-Mer.
- Suppression des Trésoreries de Guines et d'Audruicq et transfert des activités SPL vers le SGC de Calais,
- Suppression des Trésoreries d'Outreau, de Desvres et de Marquise et transfert des activités SPL vers le SGC de Boulogne-sur-Mer.

1er septembre 2023 :
- Transformation de la Trésorerie de St Pol-sur-Ternoise en SGC de St Pol-sur-Ternoise.
- Suppression des Trésoreries d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny-en-Artois, de Frévent et de Pernes et transfert des activités SPL vers le SGC de St Pol-sur-Ternoise.

Implantation de CDL :

1er janvier 2021 :
- Lens : ressort de la CA Lens-Liévin,
- Hénin-Beaumont : ressort de la CA Hénin-Carvin.

1er septembre 2021 :

- 2 CDL à Béthune : ressort de la CA Bruay, Béthune, Artois-Lys Romane.

1er janvier 2022 :

- Arras : ressort de la CU d'Arras,
- Vitry-en-Artois : ressort de la CC Osartis-Marquion,
- St Omer : ressort de la CA du Pays de St Omer,
- Lumbres : ressort de la CC du Pays de Lumbres
- Fruges : ressort de la CC du Haut Pays en Montreuillois
- Bapaume : ressort de la CC Sud-Artois

1er septembre 2022 :

- Montreuil-sur-Mer : ressort de la CA des 2 baies en Montreuillois,
- Hesdin : ressort de la CC des 7 vallées.

1er janvier 2023 :

- Calais : ressort de la CA Grand Calais Terres et Mers,
- Audruicq : ressort de la CC de la Région d'Audruicq,
- Guines : ressort de la CC du Pays d'Opale,
- Boulogne-sur-Mer : ressort de la CA du Boulonnais,
- Marquise : ressort de CC de la Terre des 2 caps,
- Desvres : ressort de la CC Desvres-Samer.

1er septembre 2023 :

- 2 CDL St Pol-sur-Ternoise : ressort de la CC du Ternois,
- 2 CDL Avesnes-le-Comte : ressort de la CC des Campagnes de l'Artois.

Ces opérations ont contraint 135 agent·es à participer au mouvement local de mutations en 2021, 54 en 2022 et 76 en 2023.
Une opération supplémentaire, non prévue dans le plan soi-disant immuable du NRP, a été ajoutée en 2023-2024 : la réorganisation des services fonciers avec la suppression des cellules foncières intégrées aux SIP et leur regroupement en 4 pôles fonciers, rapprochés du PELP/PTGC, pour créer le Service Des Impôts Fonciers (SDIF).
Les agent·es impacté·es par ces restructurations ont quelquefois bénéficié de Primes de Restructuration de Service (PRS) et/ou d'Indemnité d'Accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle (IAMF).
En 2021, 108 agent·es ont bénéficié d'une PRS et 12 d'une IAMF, en 2022, 47 agent·es (50 demandes avaient été déposées) en ce qui concerne la PRS et 5, une IAMF, en 2023, 47 agent·es (48 demandes déposées) en ce qui concerne la PRS, et 3 l'IAMF.
Le coût du NRP en matière d'immobilier a été de 1,8 millions d'euros sur 3 ans.
Les fermetures de services ont permis de restituer 10 000 m² de bureaux et d'économiser 511 000 € de loyers annuels.
Solidaires Finances Publiques rappelle que le budget CHS-CT a été également impacté par ces réorganisations. Le CHS-CT a financé par exemple, l'installation de stores et l'équipement en

lampes Led.
Le coût en transport et sur l'environnement généré par l'éloignement des agent·es de leur lieu de travail n'est pas chiffré mais a très certainement alourdi la facture.
La réduction drastique de notre maillage territorial a lourdement impacté le service public.
L'accueil de proximité est dorénavant pris en charge par un partenariat avec France Services (49 points d'accueil) et la mise en place de permanences dans les mairies ou autres lieux publics.
En 2021, l'accueil en Mairie a représenté :10 permanences, 468 usager·ères ont sollicité un rendez-vous, 226 ont été reçu·es.
En 2022, en Mairie :10 permanences ont été organisées, 805 usager·ères ont sollicité un rendez-vous, 199 ont été reçu·es. L'accueil en France Services a été organisé avec 9 permanences, 308 usager·ères ont sollicité un rendez-vous, 96 ont été reçu·es.
En 2023, en Mairie :10 permanences ont été organisées, 1 043 usager·ères ont sollicité un rendez-vous et 364 ont été reçu·es. L'accueil en France Servies a été organisé avec 17 permanences, 681 usager·ères ont sollicité un rendez-vous et 353 ont été reçu·es.

Solidaires Finances Publiques rappelle que, contrairement à ce qu'affirme la Direction, le NRP n'a pas débuté par la visite du Ministre, M. Darmanin, en juin 2019. Le 27 février 2019, une carte était publiée sur notre site et montrait clairement le plan de la Direction, celui-ci ne présentait que peu de différences avec le plan final, soi-disant né de la concertation large avec les agent·es.
La première étape a été le déplacement des services de contrôle, nous demandons quel est le bilan de cette réorganisation. La Direction indique ne pas être au bout de la démarche.
Globalement, les collectivités locales semblent satisfaites d'avoir retrouvé une offre de conseil avec la création des CDL. Les suppressions massives d'effectifs au sein des trésoreries ayant contraint les trésorier·ères à prioriser, et souvent à assurer difficilement cette mission de conseil, nous ne sommes pas vraiment surpris de ce bilan.
Nous demandons un bilan sur la satisfaction des usager·ères sur la fermeture de nos services et leur accueil en maisons France Services. La Direction nous répond qu'elle ne reçoit pas de lettre de protestation de leur part.
Nous nous étonnons du faible nombre d'IAMF attribuées. La Direction estime avoir clairement informé les agent·es lors des restructurations et que personne n'a été lésé.
La Direction se félicite des économies de loyer réalisées grâce à la fermeture de trésoreries.
Solidaires Finances Publiques rappelle l'investissement considérable des agent·es de la DGFiP et rappelle que des négociations sur l'indemnitaire sont en cours. Investir une partie des économies réalisées dans une amélioration très attendue de la rémunération des agent·es DGFiP serait une bonne façon de les remercier.

Bilan 2023 de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur la base des décisions individuelles (pour information)

Les Lignes Directrices de Gestion sont définies par le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019.
Elles font suite à la suppression de la compétence des CAP en ce qui concerne les actes de promotion des agent·es par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la

fonction publique.
Les LDG fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les corps et grades, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agent·es et leur accès à des responsabilités supérieures.
Principes RH en ce qui concerne les promotions inter-catégorielles (Listes d'aptitude) :
- l'aptitude du·de la candidat·e, sa motivation à exercer les fonctions du corps supérieur et son parcours professionnel (mobilité fonctionnelle et géographique) : pas de promotions de fin de carrière ;
- avis favorable du·de la supérieur·e hiérarchique et prise en compte du tableau synoptique des 5 dernières années ;
- une démarche personnelle engageant l'agent·e informé·e des implications de la promotion par liste d'aptitude ;
- une sélection annuelle sans reconduction de candidat·es sélectionné·es l'année précédente et non-retenu·es ;
- respect des règles de non-discrimination femme-homme.

Les critères d'analyse des candidatures :
- le dossier,
- l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur,
- l'expérience,
- le parcours professionnel,
- la volonté de progresser,
- l'investissement personnel pour la préparation et la présentation aux concours,
- la capacité à se projeter dans un nouveau grade et sur un nouveau métier,
- Le positionnement sur des missions d'encadrement ou la participation à des actions au sein du service ou dans la sphère métier (intérim, animation d'équipe, participation à des groupes de travail, force de proposition dans l'organisation du service, action de formation professionnelle, tutorat).
L'orientation ministérielle en faveur des fins de carrière conduit à ne plus considérer le fait de ne plus être en capacité de dérouler une carrière suffisamment longue comme un critère d'exclusion des candidatures.
L'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique est appréciée au regard de :
- ses expériences précédentes ;
- sa capacité à acquérir de nouvelles compétences ;
- sa capacité à faire évoluer ses méthodes de travail ;
- l'acceptation sans réserve, par l'agent·e, de sa mobilité future en cas d'inscription sur la liste d'aptitude ;
- son engagement à formuler une demande de vœux suffisamment large dans le cadre de sa participation au mouvement.
<u>Liste d'aptitude de B en A 2023 :</u>
80 candidat·es (44 femmes et 36 hommes) sur 424 agent·es éligibles.
Répartition :
- par grade : 55 CP, 18 C1, 5 C2 et 2 géomètres ;
- par métier : 12 CF, 14 SGC, 23 Direction dont 5 EDR, 10 SIP, 8 foncier, 4 SPE-E, 9 SIE:PRS .

- par tranche d'âge : 26 de 40 à 49 ans, 47 de 50 à 59 ans, 6 de plus de 60 ans.
Nombre de potentialités : 3
Liste d'aptitude de C en B 2023 :
46 candidat·es (24 femmes et 22 hommes) sur 280 agent·es éligibles.
Répartition :
- par grade : 27 AAP1 et 19 AAP2 ;
- par métier : 2 services communs, 5 Direction, 5 foncier, 15 SGC/trésoreries, 3 SIE,13 SIP, 3 SPFE ;
- par âge : 13 moins de 40 ans, 23 de 40 à 49 ans, 5 de 50 à 59 ans, 5 de plus de 60 ans.
Nombre de potentialités : 7
Publication des propositions : le 7 novembre 2023 pour la liste d'aptitude de C en B (9 candidatures proposées pour la délégation interrégionale) et le 15 décembre 2023 pour la liste d'aptitude de B en A (3 candidatures proposées).
Un retour collectif a été organisé en vue de présenter aux candidat·es les critères de cette sélection.
La publication nationale a été faite le 5 janvier 2024 pour la liste d'aptitude de B en A et le 15 février 2024 pour la liste d'aptitude de C en B.
En matière de bilan LDG, la direction nous indique qu'elle a choisi de présenter le bilan des promotions. Nous sommes surpris de constater qu'en matière de promotions, le seul bilan présenté est celui des listes d'aptitudes de C en B, et de B en A. Ce bilan est celui des opérations menées en 2023 pour les promotions par listes d'aptitude pour 2024.
Malgré le critère mis en avant de valorisation de fin de carrière, il apparaît que les candidatures soient retenues mais les candidat·es non-proposé·es.
Solidaires Finances Publiques aurait souhaité également un bilan des tableaux d'avancement et un bilan sur les promotions des cadres A+

Présentation du plan départemental de transition environnementale (pour information)

La réussite du plan départemental de transition environnementale repose en grande partie sur la déclinaison, au niveau territorial d'un grand nombre de mesures.
Les plans locaux s'appuient sur des mesures retenues en fonction de leur impact plus important sur les émissions de Gaz à Effet de Serre. Ils doivent traduire la recherche de gains rapides sur la période 2023-2025 et la programmation d'objectifs de moyen terme.
Les 141 mesures du plan de transition, organisé en 6 axes (gouvernance et pilotage, animation et sensibilisation, mobilités, bâtiments, achats et numérique) participent à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 22 % en 2025 par rapport à 2019.
Les plans d'action territoriaux s'insèrent dans le cadre d'actions déjà engagées ou à venir, dans chacune des directions locales.
Chaque direction devra inscrire un Plan De Mobilité Employeur (PDME) dans son plan de transition.
Les plans doivent reprendre les engagements contenus dans la circulaire sobriété du 10 novembre 2022.
Chaque direction suivra annuellement la trajectoire de réduction de l'impact environnemental à l'aide d'indicateurs.

Pour établir un PDME, la DDFiP62 a signé un marché avec le groupement ITER pour établir un diagnostic sur 5 sites différents : Arras Direction, Arras Diderot, Béthune, Boulogne et Lillers.
Les taux de réponse aux questionnaires adressés aux agent·es des sites ont été de :
- 78 % pour la direction,
- 61 % pour Arras-Diderot,
- 58 % pour Lillers,
- 46 % pour Béthune (hors PNCD),
- 60 % pour Boulogne-sur-Mer.

Les grandes lignes du plan d'action sont :
- Réduire ou optimiser les déplacements : faciliter le travail à distance, optimiser les déplacements professionnels et méridiens, promouvoir le développement de l'électromobilité ;
- promouvoir les alternatives à la voiture individuelle : encourager le co-voiturage, améliorer les infrastructures vélo sur sites, valoriser les offres et aides pour une mobilité durable ;
- collaborer, informer et sensibiliser : communiquer sur les actions nationales ou européennes, fourniture de petits équipements lors des challenges…
- valoriser les aides et offres pour une mobilité durable.

La communication des résultats de la consultation et des grandes lignes à mettre en place sera faite aux agent·es le 14 mars.
Solidaires Finances Publiques constate la faiblesse de l'effectif consacré à l'écologie dans notre administration : la communauté NOVAE ecofip représente 361 agent·es sur le plan national, 3 agent·es sont affecté·es à la mission Ecofip.
La Direction veut rester optimiste et constate une amélioration de la prise en charge.
Le suivi des indicateurs va demander un temps considérable. Pour le département, le référent est Stéphane Gaucher.
Solidaires Finances Publiques demande si la mise en place du plan de transition de la DDFiP62 permettra à M Girault d'obtienir une prime personnelle. La direction ne nous répond pas.
Le plan de transition de la DGFIP précise la mesure suivante *« Intégrer les objectifs du plan de transition dans les objectifs personnels des directeurs et / ou l'intéressement collectif par direction »*)
Solidaires Finances Publiques espère une véritable communication afin de faire progresser la prise de conscience en matière d'écologie, et par communication, nous entendons des formations en présentiel.
Solidaires Finances Publiques regrette le peu de temps accordé lors de ce CSAL à l'évocation de ce sujet. La direction ne nous a pas présenté la totalité du plan de transition de la DDFiP62, celle-ci répondra que le sujet a quand même été abordé pendant une heure.

Questions diverses

Solidaires a envoyé les questions suivantes :
- La TOIP est en phase de développement sur l'ensemble de la DDFiP. Quels sont les sites où elle est actuellement opérationnelle ? quel est le calendrier d'installation prévu actualisé ? Tous les services pourront-ils bénéficier de la TOIP ?

La TOIP est actuellement opérationnelle à Béthune et Lillers. Elle sera installée sur les sites qui accueillent des SIP avant la campagne déclarative et sur les autres sites avant l'été. Elle ne sera pas installée à la paierie.
A Boulogne l'installation est programmée le 18 mars.
Elle sera ensuite installée à la Direction, à Arras rue Diderot, à Lens et à St Omer.

- Un point d'information sur le CPF est prévu lors des entretiens d'évaluation. Pourrions-nous obtenir un bilan sur l'ouverture, l'utilisation du CPF et d'éventuels rejets formalisés ou non pour 2023 ?
20 demandes ont été acceptées pour 372 heures de formation. Demandes ont été rejetées. 8 demandes d'information ont été traitées.

- Où en est-on de la réinstallation de la Paierie Départementale ? Que va-t-il advenir de l'agente assurant l'entretien des locaux ?
Actuellement, il n'y a rien de concret.

- Pourrions-nous avoir un bilan sur les demandes de retraite progressive et sur les difficultés éventuellement rencontrées ?
Pour obtenir des informations sur la retraite progressive, il convient de s'adresser au Service des Retraites de l'État. Le lien est disponible sur l'espace RH.
Pour 2023, il y a eu 9 demandes et 10 pour 2024.
Sur ces 19 demandes, 15 concernaient des femmes et 4, des hommes.

Vos élu·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA titulaires
Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·es
Laurent MOUTIN-LUYAT experte